

Communiqué du Groupement de Défense du Site Nestlé St Menet (13)

144 ex-salarié(e)s de Nestlé st Menet ont remporté une nouvelle victoire jeudi dernier devant les Prud'hommes de Marseille.

Le tribunal en condamnant le Groupe Nestlé à indemniser ses ex-employé(e)s pour licenciement abusif, a confirmé que les salarié(e)s de St Menet avaient raison et que la cause économique était infondée. Une nouvelle preuve de la justesse de leurs 22 mois de combat contre le géant de l'agroalimentaire.

Un combat qui demeure exemplaire, notamment en cette période de casse industrielle et de résistance sociale, par la combativité des salarié(e)s et l'intelligence de la lutte menée par leurs syndicats (CGT – CFE CGC). Mais aussi, fait rare, par l'ampleur et la durée de la mobilisation citoyenne et populaire, animée par le Groupement de Défense, qui s'est développée au coté des salarié(e)s et qui a pesé très lourd dans l'opinion publique et sur le pouvoir politique.

Deux fronts de lutte, syndical et citoyen, autonomes et solidaires, divers et complémentaires qui ont déstabilisé la stratégie du Groupe Nestlé jusqu'à le faire reculer sur son projet de liquidation de St Menet.

Contrairement à ce qui peut se lire dans quelques articles de presse, Nestlé n'a pas réussi à St Menet à pousser jusqu'au bout sa logique de destruction d'emplois et de casse de l'activité industrielle.

L'usine, qui devait être rasée en 2005, est toujours debout avec près de 200 personnes y travaillant.

N'en déplaise au « géant suisse » et à tous ceux qui, de Marseille jusqu'au sommet de l'Etat, ne s'opposèrent pas au projet de fermeture, « l'odeur du chocolat flotte toujours sur la Vallée de l'Huveaune », comme un étendard pour d'autres luttes, de FRALIB à MONOPRIX. Comme une promesse pour d'autres victoires.

Groupement de Défense du Site Nestlé St Menet

Et de l'Emploi Industriel dans la Vallée de l'Huveaune

Marseille le 10.10.2010